

LA STRATÉGIE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT DE L'UTILISATION DU BOIS-ÉNERGIE. LES RAISONS DU CHOIX DE GROSSES INSTALLATIONS. LES RÈGLES DU JEU

par Renaud **Abord de Châtillon**¹

Pourquoi l'État a-t-il mis en place une politique d'appels d'offre de construction de centrales de production d'électricité à partir de bois ?

1) Tout d'abord c'est une diversification des sources d'énergie électrique vers des énergies renouvelables qui s'inscrivent dans la politique acceptée à Bruxelles de diversification du mix énergétique - règle des 20% de ce mix à partir d'énergies renouvelables.

2) Les diversifications énergétiques dans le domaine de la production électrique sont aisément finançables : c'est le consommateur d'électricité qui paie, à la fois pour les éoliennes –à terre ou en mer (sur appels d'offre dans ce dernier cas) – ou pour le photovoltaïque ou.... pour les centrales électriques à bois.

Ce sont des montants conséquents qui sont investis chaque année dans la production électrique à partir des renouvelables (plusieurs milliards d'€ par an en forte croissance à l'avenir).

Tout le monde connaît le débat sur le photovoltaïque et la baisse continue des prix garantis (correspondant d'ailleurs à la baisse des prix des panneaux photovoltaïques importés) ; cette baisse a permis de desserrer un étau financier qui était en voie de devenir insupportable.

3) La mise en place de cette politique était de plus facilitée par la reprise de l'électricité produite sur le réseau qui offrait donc un débouché garanti aux quantités produites.

Si le bois énergie est très important dans les énergies renouvelables (tout comme l'hydraulique) c'est principalement dans la production de chaleur que cette énergie est utilisée.

Pour développer la production d'électricité à partir de bois une procédure d'appels d'offre à été mise en place via la Commission de Régulation de l'Électricité ; on parle de CRE 1,2, 3.... Les prix garantis sont d'ailleurs en hausse.

Ceci étant, on constate que l'intégralité des projets sélectionnés ne se fait pas ; en général ce sont les professionnels de la filière qui eux donnent suite (papeteries, scieries.....) alors que de purs énergéticiens parfois ne donnent pas suite.

En effet les membres de la filière savent approvisionner du bois ; ils ont des services d'approvisionnement et de plus tirent un bon retour financier de ces investissements qui contribuent à leur équilibre d'exploitation.

Cette présence des professionnels relativise le débat propagé par ceux qui disent : on va manquer de bois !

Soulignons d'ailleurs que l'État a essayé de mettre en place une politique de mobilisation de bois en France – discours d'Urmatt –soit +12 millions de mètres cubes en 2012 et +20 millions de mètres cubes en 2020 ; en effet des millions d'hectares en France ne sont pas récoltés car non "économiques".

Les résultats ne sont pas à la hauteur de l'attente.

Ce défi de la mobilisation est essentiel pour le développement du bois énergie et en particulier du bois-électricité.

Le prix payé au sylviculteur est au cœur de ce débat ; s'il reste bas – ce qui est le cas aujourd'hui – la mobilisation supplémentaire se fera mal ou ne se fera pas !

Il est paradoxal qu'alors que le prix du pétrole se maintient à un prix très élevé cela n'ait que peu de conséquence sur le prix du bois énergie.

¹ Ministère des Finances, ex Industrie.

Comment sortir par le haut de cette contradiction ?

- 1) Rechercher tous les gains de productivité (mobilisation, plans de développement de massif tournés vers la mobilisation....).
- 2) Rechercher des moyens fiscaux pour que les politiques mises en place par l'État – et qui ne se mettent pas en place suffisamment rapidement (mobilisation, développement du bois énergie y compris du bois électricité, celui-ci étant déjà sous le régime du prix garanti-....) – s'appliquent effectivement.

Une idée que je préconise c'est celui d'un crédit d'impôt bois énergie-au profit du sylviculteur, fixé par exemple à 10 € par mètre cube récolte et mis dans le circuit marchand du bois énergie.

Une mobilisation de 12 millions de mètres cubes "couterait" 120 millions d'€ ; 20 millions 200 millions d'€. En contrepartie il y aurait des créations d'emplois à la clé et la contribution à la politique énergétique. Pour ne pas déséquilibrer le marché des papetiers et panneautiers.... l'on pourrait généraliser ce crédit d'impôt à l'ensemble du bois de trituration, mais à ce moment le crédit d'impôt pourrait être fixé à un niveau moindre (5€ par mètre cube).